

INSTITUT DE RECHERCHE EN DROITS HUMAINS

1044, Avenue Kambove, Commune de Lubumbashi – Tél : 00243 85 110 34 09

Email: info@irdh.co.za - Tweeter: @irdh_officiel - Site web: www.irdh.co.za

Bulletin électronique d'information et éducation aux droits humains

Numéro 006 du 20 Janvier 2019



Editeur responsable :

Maître Tshiswaka Masoka Hubert

RDC : POUR UN ETAT DE DROIT ET DEMOCRATIQUE

Lubumbashi, le 23 janvier 2019. Les chercheurs de l'IRDH applaudissent le peuple congolais pour avoir réussi à imposer l'alternance politique pacifique au sommet de l'Etat. De ce fait, ils félicitent le nouveau Président élu, Monsieur TSHILOMBO TSHISEKEDI Felix à qui ils recommandent les cinq points ci-dessous :

1. **En rapport avec la réconciliation nationale** : Vider les recommandations de l'Accord de la Saint Sylvestre, de décembre 2016, restées en souffrance. En l'occurrence : (i) Libérer les prisonniers politiques encore en détention, (ii) mettre fin aux poursuites judiciaires politiquement motivées et (iii) faciliter le retour des personnes contraintes à l'exil, pour leurs opinions.
2. **En rapport avec la paix et la sécurité** : Renforcer les dispositifs sécuritaires permettant de mettre hors d'état de nuire des groupes armés à l'Est du pays ainsi que des milices auteurs des conflits interethniques.
3. **En rapport avec le Pouvoir Exécutif** : Que le Gouvernement reflète l'effectivité de l'alternance. La **nomination des nouvelles personnalités** symboliserait la rupture avec des pratiques d'abus de pouvoir, violations des droits humains, répressions des libertés publiques, détournements des deniers publics, mensonges d'Etat et autres freins à l'édification de la démocratie et de l'Etat de droit.
4. **En rapport avec le pouvoir judiciaire** : Que le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM), les Cours et Tribunaux, le Barreau National ainsi que les Barreaux près les Cours d'Appel participent à contraindre effectivement les gestionnaires de la chose publique à rendre compte, dans le respect des lois de la République. Dans un Etat de droit, seules les lois s'imposent.
5. **En rapport avec le Parlement** : Que les deux chambres ne servent de tranchées de repli stratégique ni de **refuge des dirigeants déchus par le peuple**. Que tout celui qui a un dossier judiciaire, réponde de ses actes criminels.